

## Compte rendu du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 juillet 2010

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

### ETAIENT PRESENTS :

**BINIC** : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY  
**ETABLES SUR MER** : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND  
**LANTIC** : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL  
**PLOURHAN** : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN  
**SAINT-QUAY-PORTRIEUX** : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Georges BREZELLECC, Mathieu TANON  
**TREVENEUC** : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

### ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

**BINIC** : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY  
**ETABLES SUR MER** : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN  
**SAINT-QUAY-PORTRIEUX** : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

### ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

**BINIC** : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

## ----- DELIBERATION N° 2010-076

### Centre nautique communautaire

La communauté de communes a engagé une réflexion pour la mise en place d'un centre nautique communautaire afin de valoriser les équipements portuaires et nautiques existants et ainsi développer la pratique des populations, notamment en matière de nautisme léger. A ce titre, il a été décidé de réaliser un bâtiment sur la commune de Binic afin de renforcer les infrastructures favorisant le développement des activités liées à la mer.

Aussi, il a été décidé, en date du 18 mars 2010, d'engager une procédure de concours pour recruter un maître d'œuvre.

Dans le cadre de cette procédure formalisée, le jury a pré retenu 4 architectes afin que ceux-ci élaborent une esquisse de ce que pourrait être le futur bâtiment. Pour information, les 4 bureaux d'études sont Menier (22), Studio 02 (56), Bonnot (22) et Atelier de l'île (29).

Le jury de concours c'est réuni le 20 juillet afin de retenir le maître d'œuvre,

Il a retenu STUDIO 02.

Rappel de la composition du jury de concours :

- les 6 membres de la CAO
- 1/3 compétence maîtrise d'œuvre (CAUE + 2 architectes)

### **DISCUSSION**

Anne LEROY s'étonne de devoir examiner ce dossier avant que la CLECT n'ait remis son rapport.

Nicolas HEURTEL, Président de la CLECT, précise que la commission devrait être en mesure d'émettre son rapport définitif pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 afin que les communes puissent délibérer.

Christian URVOY souhaite continuer à avancer sur ce dossier.

Loïc RAOULT précise qu'il semble y avoir un avis de principe favorable au niveau de la CLECT.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Mandate le Président à négocier les honoraires et divers
- Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société STUDIO 02
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

-----

## **DELIBERATION N° 2010-078**

### **Convention cadre 2010-2014 - SMEGA**

Rappel sur le fonctionnement du SMEGA :

Créé en 2008, le SMEGA intervient pour les collectivités sur trois bassins versants le Leff, le Trieux et l'Ic et Ruisseaux Côtiers.

La CDC SUD GOELO pour la majorité de son territoire est comprise sur le bassin versant de l'Ic et des Ruisseaux Côtiers. Initiée par le SUD GOELO, un diagnostic des cours d'eau et des zones humides a été transmis au SMEGA pour la contractualisation du Contrat Restauration Entretien Rivières avec le Conseil Général et L'Agence de L'eau.

La CDC adhère au SMEGA annuellement et valide un programme de travaux pour remplir les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau.

Pour valider cette adhésion le SMEGA a adressé à toutes les collectivités de son territoire une convention qui comprend trois volets distincts : le volet bocage, le volet cours d'eau et le volet zones humides.

Les membres de la commission développement durable émettent un avis favorable pour la convention 2010-2014 avec le SMEGA et un avis favorable sur la convention annuelle et souhaitent que les enveloppes de travaux prévus initialement soient gardées en l'état.

Pour information, l'enveloppe travaux est de 12 820€ HT pour le niveau 1 (programmation quinquennale sur laquelle la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMEGA) et de 15 820€ HT pour le niveau 2 (interventions sur des gros ouvrages et infrastructures (éventuellement départementales) sur lesquels des travaux sont nécessaires à la restauration de la continuité écologique (passes à poissons, arasements), la maîtrise d'ouvrage et le financement ne sont pas encore définis). Le tableau récapitulatif des montants de travaux est joint à cette note de synthèse.

#### **DISCUSSION**

André SALAUN relève le problème de la création d'un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le territoire du Pays de Saint Briec qui pourrait interférer sur les compétences du SMEGA dans un avenir proche.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire autorise :

- Le Président à signer la Convention Cadre 2010/2014 avec le SMEGA pour les travaux « bocager », « cours d'eau » et « zones humides »
- Le Président à signer la Convention annuelle de travaux « bocager », « cours d'eau » et « zones humides » pour la saison 2010/2011 pour un montant de 10 900€ HT
- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

-----

**Départ de Christian LEMAITRE**

## **DELIBERATION N° 2010-077**

### **Service touristique et communication**

La charge de travail incombant à la chargée de mission tourisme et communication ne cesse d'augmenter depuis quelques temps.

Tourisme :

Pôle nautique communautaire, Go Sud Goëlo, signalétique touristique, salons, Station VTT, étude-audit friches touristiques, site internet, Photer, forum des sports, randonnées, etc...

Communication :

Editions, Mag 6, lettre communautaire, Sortir en Sud Goëlo, promotion des sites communautaires, etc...

Cependant, on peut raisonnablement penser que d'ici un an, certains projets seront concrétisés, notamment le centre nautique communautaire et donc la charge de travail allégée.

Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'assistant au montage de projet touristique et de communication d'une durée d'un an dans le cadre d'un **Contrat d'Accompagnement à l'Emploi**. Pour information, un CAE est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales). Sur les dispositifs « CAE passerelles » destinés aux jeunes de 18 à 25 ans révolus, les aides sont supérieures à 80% sur la base du SMIC.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité

Le conseil communautaire autorise :

- Le Président à engager les procédures pour la création de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
- Le Président à engager la procédure de recrutement
- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

-----  
**DELIBERATION N° 2010-079**

**BINIC : Commune d'intérêt touristique**

Tout en réaffirmant le principe de repos dominical, la loi du 10 août 2009 offre la possibilité aux maires de solliciter pour leur collectivité la reconnaissance de la qualité de commune d'intérêt touristique.

L'examen de cette demande s'effectue au vu des critères posés par l'article R 3132-20 du code du travail :

- le rapport entre la population permanente et la population saisonnière
- le nombre d'hôtels
- le nombre de gîtes
- le nombre de campings
- le nombre de lits
- le nombre de places offertes dans les parcs de stationnement d'automobiles

La commune de Binic ayant exprimé le souhait d'être reconnue comme d'intérêt touristique, la communauté de communes est sollicitée pour avis avant décision des services de l'Etat.

Vu l'avis favorable du bureau du 8 juin 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité

Le conseil communautaire approuve la demande de la commune de Binic d'être reconnue comme d'intérêt touristique.

-----  
**DELIBERATION N° 2010-080**

**Création d'un poste d'adjoint administratif**

Suite à la création du CIAS et à la mutualisation des services, il est nécessaire de procéder à la création d'un demi poste d'adjoint administratif au service paie.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire approuve :

- La création du demi poste
- L'autorisation donnée au Président pour tout document afférent à cette création.

-----  
**DELIBERATION N° 2010-081**

**Mise à disposition de personnel auprès du CIAS et du SMITOM**

Dans un souci de mutualisation des compétences, le C.I.A.S. a sollicité la Communauté SUD GOELO pour la mise à disposition d'agents des services comptabilité finances et carrières paies. Par ailleurs, la Communauté met déjà à disposition certains agents au SMITOM sans convention officielle.

Monsieur le Président propose donc d'officialiser les mises à dispositions envers ces deux entités par le biais de conventions soumises à l'avis des CAP du Centre de Gestion.

Ces mises à disposition concerneraient les agents et les quotités suivants :

Service	Missions	Agent –grade	Temps mise à dispo CIAS	Temps mise à disposition SMITOM
Comptabilité – finances	Accompagnement du directeur pour élaboration et suivi du budget	F. LAMANDE, adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	5%	30 %
	Toutes opérations comptables liées à l'exécution du budget	F. LAUBE, adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	45%	0
		R. LE DAN, adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	0	30%
Carrières – paies	suivi des carrières	C. LE GRAND, rédacteur chef	50%	5%
	Elaboration des paies	Recrutement au 01.10.2010	50%	5%
Secrétariat	Secrétariat – statistiques – préparation facturation	A. CHATTON, adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	0	15%

Ces mises à disposition pourraient être prononcée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de 3 ans.

Chaque partie pourra y mettre fin par lettre recommandée avec AR. Le terme de la convention est fixé à 6 mois après réception de l'AR.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents cités ci-dessus ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

-----  
**DELIBERATION N° 2010-082**

**GENDARMERIE ETABLES SUR MER**

**Avenant n° 2 au bail relatif au casernement des gendarmes et relatif aux habitations des responsables du casernement**

Les services des affaires immobilières du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor nous ont transmis un projet d'avenant n° 2 au bail en date du 11 Septembre 2006 relatif au casernement des gendarmes et applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2007 suite à la construction du pavillon n° 2 pour un loyer de 9 ans de 7 542.00 € / an et révisable tous les 3 ans.

De plus à compter du 01 Août 2008 la revalorisation des loyers concernant la partie ancienne ainsi que le pavillon n° 1 porte le montant du loyers de 54 000 € à 55 000 € / an jusqu'au 31 Mai 2010 et avec un effet rétroactif au 01 Août 2008.

Ces loyers sont révisables tous les 3 ans

Récapitulatif du bail de la gendarmerie

Partie ancienne	48 456.95 €	jusqu'au 31 Mai 2010
Pavillon n°1	6 543.81 €	jusqu'au 31 Mai 2010
Pavillon n°2	7 452.00 €	jusqu'au 30 Novembre 2015
Total loyers annuel	62 452.76 € / an	

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire approuve :

- L'avenant n°2 au bail du 11 Septembre 2006 pour le casernement des gendarmes et des responsables de la communauté de brigade
- L'autorisation donnée au Président pour tout document afférent à ce dossier

-----  
**DELIBERATION N°2010-083**

**Etude- audit de la mission locale de Saint-Brieuc**

Le Président de Saint-Brieuc agglomération a souhaité qu'une étude-audit sur la mission locale de Saint BRIEUC soit réalisé.

Il est proposé, afin d'assurer une approche globale nécessaire, que cette étude soit conduite sous l'égide d'un comité de pilotage comprenant notamment un représentant du Pays, un représentant de Saint-Brieuc agglomération et un représentant de chaque communauté de communes . Ce comité de pilotage sera présidé par Christine Orain, Vice présidente de Saint-Brieuc Agglomération et Présidente de la maison de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion du Pays de Saint-Brieuc.

Afin de constituer ce comité et d'établir le cahier des charges, il vous est proposé de désigner un représentant au sein de ce comité de pilotage.

**DISCUSSION**

Loïc RAOULT souhaite tout d'abord savoir si la CDC veut adhérer à ce comité de pilotage.  
Christian URVOY en tant que représentant à la maison de l'emploi du Pays de Saint Brieuc, estime que le projet d'audit doit intéresser la CDC.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,  
Le conseil communautaire:

- Approuve la création d'un comité de pilotage concernant l'étude-audit sur la mission locale de SAINT BRIEUC
- Désigne comme représentant : Titulaire – Anne LEROY  
Suppléant – Jacques DUMORTIER

-----  
**DELIBERATION N°2010-084**

**Emploi associatif- AS BINIC**

L'AS Binic accueille 166 jeunes licenciés de 6 à18 ans. Pour information, il y a 30 bénévoles afin d'encadrer les entraînement des jeunes dont 1 BEES et 8 initiateurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Cependant compte tenu de l'ampleur des tâches sportives et administratives, l'AS Binic souhaite embaucher une personne.

Aussi l'AS BINIC sollicite la communauté de communes pour une aide de 8 000 € dans le cadre de la création d'un emploi associatif à temps plein.

Vu l'avis favorable du bureau du 8 juin 2010

## DISCUSSION

Philippe VIRTHE se demande pourquoi se limiter au domaine d'activités sportives et exclure de fait les associations culturelles.

Hugues LESAGE explique « ne pas fermer la porte » à l'élargissement des critères d'éligibilités mais demande à ce qu'il y ait un intérêt communautaire.

Georges BREZELLEC demande si le règlement est vraiment nécessaire. Il souhaiterait un examen des demandes au cas par cas.

Loïc RAOULT se dit favorable à un minimum de précision pour justifier les accords et surtout les refus.

Nicolas HEURTEL se demande si le fait d'accompagner l'AS BINIC ne remet pas partiellement en cause la création du « groupement foot jeunes Sud Goëlo.

Loïc RAOULT estime que l'intérêt pour le territoire et surtout les jeunes, est qu'il y ait des clubs et des personnes pour les encadrer.

Christian URVOY confirme les propos de Loïc RAOULT et demande si le groupement pourrait accueillir tous les jeunes du territoire.

Gilbert BERTRAND souhaite que la création de chaque emploi soit liée à des obligations contractuelles.

Mathieu TANON demande si le fait que la CDC subventionne cet emploi n'est pas illégal.

Avant de passer au vote, Loïc RAOULT précise que le vote lié au règlement ne fera pas l'objet de délibération, il s'agira en quelques sortes d'un règlement intérieur.

## Départ de Georges BREZELLEC

Après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret ayant donné :

- Contre : 2
- Nul: 1
- Blanc : 7
- Pour : 11

Le conseil communautaire :

- Approuve la création d'un emploi associatif à plein temps pour l'AS Binic.
- Autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Général et l'association.

-----  
**DELIBERATION N° 2010-085**

### Potes et Potirons

A son ouverture en Août 2003, Potes et Potiron accueillait 12 enfants de 2 mois à 4 ans. En 2005, l'agrément passe à 15 enfants sans pour autant apporter de modification au bâtiment.

Cependant, il apparaît certains dysfonctionnements qui ont un impact dans l'organisation au quotidien.

Aujourd'hui, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et prendre en compte les nouveaux besoins des familles, la commission vie sociale a souhaité engager une réflexion sur une évolution des locaux :

- Un dortoir pour 15 enfants aux normes en vigueur.
- Un espace Bureau : Possibilité d'accueillir les familles dans un bureau « fermé » (RDV pour les inscriptions, entretiens téléphoniques, échanges plus confidentielles avec les familles).

- Un Espace pour le rangement du matériel.
- Une salle du personnel.
- Une salle d'activités adaptée aux enfants.

Il est à noter que ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale concernant le réaménagement des horaires et le nombre de places toujours en lien avec les besoins des usagers.

Pour information, ce projet est éligible à un co-financement du Conseil Général (contrat de territoire) et du Conseil Régional (contrat de Pays).

Aussi, sans présager de la décision finale de la communauté de communes, il est apparaît souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional assez rapidement afin d'espérer un avis favorable.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses		Recettes			
	Montant		Montant	Taux	Etat
Fonctionnement (TTC)	€	Europe			
Equipements (HT)	144 000 €	Etat			
Maîtrise d'oeuvre	16 000 €	<b>Région – Contrat de Pays</b>	<b>32 000 €</b>	<b>20 %</b>	<b>En cours</b>
		Département – Contrat de territoire	32 000 €	20 %	Déposé
		Autofinancement	96 000 €	60 %	
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité

Le conseil communautaire:

- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à solliciter le Conseil Régional, dans le cadre du contrat de Pays, pour l'octroi d'une subvention.

-----

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel NORMAND